

06-10-23

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille six (2006), à 19 h 28, au local de pastorale B-301, de l'école le Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Gilberte Fournier
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Daniel Arseneault (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Jean-Pierre Lavoie
Luc Marcoux
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

M^{me} Noëlla Bourdages
M^{me} Louise Dionne
M. Yvon Dubé
M. Claude Fortin
M. Denis Goulet
M. Raymond Joly
M. Gilbert Labrie
M. Jean-Maurice Lechasseur
M. Jean-Yves Poirier

De même que :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M^{me} Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes
M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles

Le président ouvre la séance.

06-10-23-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2006:

▪ Approbation;

▪ Suivis ;

3.2 Projet de règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares (Cathy-Maude Croft) ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

06-10-23-2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2006 : APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2006, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

06-10-23-3 SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

À 19 h 29, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de suspendre la présente séance du Comité exécutif.

06-10-23-4 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

À 21 h 26, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de poursuivre la séance.

06-10-23-5 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION À DISTANCE, PAR LES COMMISSAIRES, AUX SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

ATTENDU les modifications apportées à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les articles 182 et 392 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'adopter

tel que présenté le *Projet de règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares* et de donner l'avis public de trente jours prévu à la Loi sur l'instruction publique.

06-10-23-6 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 28, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

COMITÉ EXÉCUTIF

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2006

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

06-10-23-1

Adoption de l'ordre du jour

Décision

06-10-23-2

Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2006 : approbation et suivis

06-10-23-3

Projet de règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares

06-10-23-4

Suspension des délibérations

06-10-23-5

Reprise des délibérations

06-10-23-6

Levée de la séance